

## CONSEIL EN PROJETS D'HABITAT ET DE BATIMENT

Evaluation Technique, Architecturale,  
Administrative et Financière  
d'un projet de travaux  
Neuf / Rénovation / Transformation / Extension

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit de synthèse.  
Ce document apporte:

### Des éléments fondamentaux d'aide à la décision dans le domaine de l'immobilier et du foncier

>> Vous souhaitez acheter un bien immobilier ou foncier, assurez-vous de la qualité réelle du bien que vous convoitez, par la réalisation d'un bilan technique et architectural, expertise de l'état réel de ce bien, permettant une évaluation, en toute neutralité. Les conclusions de ce rapport seront en outre des arguments complémentaires dans toute négociation et transaction.

>> Vous souhaitez construire, rénover ou agrandir un bâtiment, assurez-vous, avant tout investissement, par une simple visite conseil, de la faisabilité architecturale, technique, administrative et financière de votre projet.

>> Mon expérience : la pratique au quotidien de l'architecture\* depuis 10 ans, incluant l'entière responsabilité du suivi des chantiers, me permet d'acquérir une connaissance approfondie du monde du bâtiment, une capacité d'analyse du cadre bâti, de ses pathologies ou risques et d'entretenir, en toute indépendance, des relations de confiance, avec les entreprises de construction.

C'est pourquoi je propose, en prolongement naturel de mon activité, ces prestations de conseils sans exécutions de travaux.

Possibilité d'assistance technique lors d'une visite avec un agent immobilier

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

tel: 02 97 21 31 32

\*... L'activité principale d'un bureau d'architecte consiste dans la pratique de l'art de bâtir des espaces privés ou publics en harmonie avec l'environnement et qui garantissent un confort et une salubrité durables à leurs occupants.

C'est un travail créatif à haute responsabilité sociale (Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, Loi sur l'Assurance Construction du 5 janvier 1978) qui s'appuie sur une analyse et une recherche propre à chaque programme.

De l'aide à la définition du programme, à l'esquisse (qui inclue dès le départ une vérification de l'adéquation de l'enveloppe financière disponible au programme envisagé) en passant par les démarches administratives (Demande de Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, ...), puis le Dossier de Consultation des Entreprises, la mise aux point des marchés définitifs avec les entreprises les plus pertinentes et enfin le suivi de chantier; voilà un aperçu de la mission de l'architecte avec pour aboutissement la livraison d'un bâtiment sur mesure.

Chaque réalisation est une « aventure » d'au minimum un an et demi entre les premiers contacts et la jouissance du nouvel espace. Cet engagement ne peut se décider à la légère et fait l'objet d'un contrat spécifique dit « contrat de maîtrise d'oeuvre » ou « contrat d'architecte ».